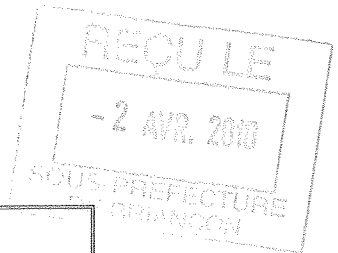




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2010



Le 30 mars 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D, puis à partir de la délibération n° 2010-039)
35 (à partir de la délibération n° 2010-023 A, puis jusqu'à la délibération n° 2010-038))

Nombre de pouvoirs : 2 (jusqu'à la délibération n° 2010-038)
3 (à partir de la délibération n° 2010-039)

Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D)
37 (à partir de la délibération n° 2010-023 A)

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Mme Renée PETELET (représentant M. Gérard FROMM) – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – M. Yvon AIGUIER (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-023 A) - M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2010-038) - M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : Mme Nicole MATHONNET

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2010-039)

M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET

Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

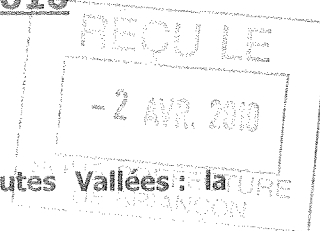
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2010-041 DU 30 MARS 2010

Rapporteur : M. G. HERMITTE

OBJET : COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Participation et développement du « Plan Intégré des Hautes Vallées : la Montagne en réseau »



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu, le programme d'initiative communautaire INTERREG IV 2007/2013, volet A, ALCOTRA

Vu, la Charte de Coopération transfrontalière des structures intercommunales des Hautes Vallées signée en décembre 2000,

Vu la délibération n°6 A en date du 10 décembre 2001, portant engagement de la démarche par la communauté de communes du Briançonnais aux différents projets,

Vu la délibération n°26 en date du 18 février 2008, approuvant la mise en œuvre du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

Vu la décision de bureau n°B-008 du 13 mai 2009 et celle du 24 novembre 2009,

Vu l'accord de la Commission Développement Economique en date du 27 novembre 2009,

Vu la délibération n°2009-140 en date du 8 décembre 2009, approuvant le financement du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

Considérant la réouverture des crédits européens et la nécessité de programmer de nouvelles actions afin d'en bénéficier,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 mars 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Approuve le développement du « Plan Intégré Transfrontalier – Les Hautes Vallées : La Montagne en réseau » et la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais aux différents projets comme détaillé dans le tableau ci-dessous,
- Autorise la délégation d'une partie de la mise en œuvre du plan de coordination à une autre autorité publique identifiée comme le « Syndicat du Pays de Maurienne » dans le cadre d'une convention ad-hoc, conformément à l'application de l'article 50 du Règlement 1828/2006.

Projet			Participation C.C.B. <i>Répartie sur les exercices 2010-2011-2012-2013</i>	
Titre	Objet	Coût total €	%	Montant €
Sites Phares : Partenaire principal : CCB	Mise en œuvre d'un réseau culturel	322 583	20	64 516 € au titre de l'autofinancement et 22 581 € au titre de contrepartie publique nationale

Géoparc des Alpes Cotiennes Partenaire principal : CCB	Tourisme dans le géoparc des Alpes Cotiennes	690 820	20	138 164 € au titre de l'autofinancement et 52.502 € au titre de contrepartie publique nationale
Valorisation des ressources forestières		172 630	10	17 263 € au titre de l'autofinancement et 10 357 € au titre de contrepartie publique nationale
Village Educatif	Constitution d'un réseau transfrontalier d'éducation à l'environnement.	180 099	10	18 009 au titre de l'autofinancement
Saveurs et produits des Hautes Vallées	Promotion de la gastronomie locale.	046 492	20	9 298 € au titre de l'autofinancement
Plan de coordination		125 000	20	25 000 € au titre de l'autofinancement
Total		1 562 024		272 250 € au titre de l'autofinancement et 85 440 € au titre de contrepartie publique nationale <i>Répartis sur les exercices 2010-2011-2012-2013</i>

- Approuve le projet porté par l'Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras « Valorisation des Ressources Forestières » dans le cadre du programme de coopération France – Italie Alcotra 2007 – 2013
- Approuve le plan de financement suivant pour lequel la Communauté de communes du Briançonnais s'engage sur un montant TTC de 8 582.29 €

Projet			Participation C.C.B.
Titre	Objet	Coût total €	Montant €
Valorisation des ressources forestières	Participation de la Collectivité au titre des Contreparties Publiques Nationales	95 680	FEDER 63.772, 88 € Région PACA 11.684,00 € Département 4.784,00 € Communautés de Communes au titre de l'autofinancement et des contreparties publiques nationales soient 15.309,12 € réparties comme suit : Communautés de Communes du Briançonnais 8.582,29 € Dont 3.218, 41 € au titre de contrepartie publique nationale Communautés de Communes du Guillestrois 2.925,57 € Communautés de Communes du Pays des Ecrins 2.847,50 € Communautés de Communes de l'Escarton du Queyras 953,76 €

- Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président délégué à la Coopération Transfrontalière:

A solliciter les contreparties nationales indispensables au financement des actions, sur la base du plan de financement annexé à la présente

A signer tous les documents afférents aux projets, de nature technique, administrative ou financière.

- Décide de s'engager financièrement dans la réalisation de cette action, à hauteur des montants spécifiés dans le plan de financement susmentionné
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2010-2011-2012-2013.
- Précise que la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais est conditionnée par convention bi-partite de prise en charge des frais d'entretien et de fonctionnement.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,



Alain FARDELLA



Date de dépôt S.P. : - 1 AVR. 2010

Date affichage : 02 AVR. 2010